



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
📠 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 23/06/2022

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS
Monique CHAUSSERIE donne procuration à Pierre SEUBE
Céline FAGET donne procuration à Jérôme ARTIGUE
Dominique BARIS donne procuration à Patrick BRU
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 19h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Présentation de l'avancée de la réflexion du transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du 30 mai 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

3. Stationnement centre-ville

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rénovation de la place d'Astarac, et la suppression de plusieurs places, le stationnement est compliqué. Il indique, dans ce cadre-là, avoir reçu l'association des commerçants.

Il donne lecture d'un courrier qu'il souhaite envoyer aux commerçants, administrations et riverains de la place d'Astarac par lequel il les incite à modifier leurs habitudes de stationnement et à utiliser les rues adjacentes à la place.

Monsieur Jérôme ARTIGUE estime que l'effort ne doit pas être demandé aux riverains.

Monsieur le Maire estime que les riverains peuvent également contribuer à la dynamique du commerce. Il indique qu'il ne s'agit que d'un courrier incitatif et qu'aucune obligation ne s'impose.

Monsieur Roger SETAU demande si on a idée des profils qui stationnent, notamment s'il s'agit de covoitureurs.

Monsieur Pierre SEUBE évoque l'idée de places bleues citoyennes qui permettraient de faire prendre conscience de l'intérêt de ne pas rester trop longtemps stationner.

Monsieur le Maire indique que ce courrier est une première étape et que des papillons seront apposés sur les voitures restant stationnées longtemps.

4. Convention SNCF

Monsieur le maire indique que, dans le cadre de la modernisation de la ligne ferroviaire Toulouse - Tarbes, la tranche Lannemezan - Tarbes est programmée en 2022 et 2023. La SNCF va installer une base de vie au niveau des voies de services de la gare. Dans ce cadre un accès aux emprises SNCF va être créée depuis le domaine public communal, rue du Paradis.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Convention « Resto du Cœur »

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros a mené un partenariat avec les Restos du Cœur afin de mettre en place un centre itinérant de distribution sur son territoire, notamment sur les communes de Tournay et de Pouyastruc.

Les communes doivent être en capacité de proposer un lieu pour accueillir le camion une fois par semaine ainsi qu'un local et une arrivée électrique.

Monsieur le Maire indique qu'il avait été envisagé de proposer un stationnement sur la place Denagiscarde car elle est équipée d'une prise extérieure toutefois il faut également un petit local pour recevoir les gens et monter les dossiers.

Madame Dominique ARNE indique avoir pris contact avec le père Bertrand CHEVALIER pour connaître les possibilités à la salle paroissiale.

Monsieur le Maire souhaite que ce nouveau dispositif ne crée pas d'interférence avec le secours populaire et propose de passer la convention pour une durée de 6 mois à compter du 27 juin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Convention de partenariat pour le développement de la lecture - Amicale Laïque

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la délégation de la gestion de la bibliothèque Francis Jammes à l'association Culturelle Laïque de Canton de Tournay,

il est nécessaire de signer une convention afin de définir les missions imputables à chacune des parties.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, la proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

7. Loyers Pôle Santé de l'Arros

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 31 mai dernier qui s'est tenue avec les professionnels de santé qui interviendront dans le futur Pôle Santé de l'Arros. Il indique que les professionnels se montent en association, la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), et que c'est cette dernière qui sera le locataire de la mairie.

Monsieur le Maire indique que l'association propose un loyer de 2.000 €/mois.

Monsieur Roger SETAU trouve le loyer faible par rapport à la surface du bâtiment et au nombre de professionnels qui interviendra.

Madame Dominique ARNE explique qu'il est indispensable de faire venir des médecins prescripteurs et qu'un loyer modéré est primordial.

Monsieur le Maire ajoute qu'à ce loyer s'ajouteront les frais de gestion du bâtiment (accueil, secrétariat, entretien...) qui seront pris en charge par l'association.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur cette proposition.

La proposition est adoptée par 13 voix pour et 1 abstention.

8. Emprunt travaux

Monsieur le Maire rappelle la consultation d'emprunt lancée auprès de 4 organismes bancaires, pour les travaux du Pôle de santé de l'Arros et aussi pour les travaux d'assainissement.

Il présente les résultats de la consultation.

Emprunt assainissement

Demande : 300 000 € sur 25 ans

	Crédit mutuel	Banque des territoires	Banque populaire	Crédit agricole
Montant	300 000 €	300 000 €	300 000 €	Réponse négative
Durée	20 ans	25 ans	180 mois = 15 ans	
Taux	1,70%	1,76%	1,60%	
Frais de dossier	300 €	Non indiqué	400 €	
Remboursement annuel	17 820, 16 €	14 839, 04 €	22 656 €	
Indemnité remboursement anticipé	5%	Non indiquée	8%	

Emprunt longue durée pôle santé

Demande : 420 000 € sur 20 ans

	Crédit mutuel	Banque des territoires	Banque populaire	Crédit agricole
Montant	420 000 €	420 000 €	420 000 €	Réponse négative
Durée	20 ans	25 ans	180 mois = 15 ans	
Taux	1,70%	taux livret A + 0,6%	1,60%	
Frais de dossier	420 €	Non indiqué	430 €	
Remboursement annuel	24 948, 22 €	20 515,69 €	31 550 €	
Indemnité remboursement anticipé	5%	Non indiquée	8%	

Emprunt courte durée pôle santé

Demande : 600 000 € sur 2 ans

	Crédit mutuel	Banque des territoires	Banque populaire	Crédit agricole
Montant	600 000 €	Réponse négative	600 000 €	Réponse négative
Durée	2 ans		24 mois = 2 ans	
Taux	1,20%		1,10%	
Frais de dossier	600 €		600 €	
Remboursement annuel	In fine		In fine	
Indemnité remboursement anticipé	Pas d'indemnité		Pas d'indemnité	

Au vu des résultats, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Banque Populaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Arboretum

Monsieur le Maire rappelle que la Région a attribué sur l'enveloppe du FNADT France Relance une subvention de 10 000 € pour une dépense subventionnable de 18 044 € soit 55.42% pour la réhabilitation de l'arboretum - tranche 1.

Monsieur le Maire explique s'être rendu à l'arboretum et il s'interroge sur les actions à mener dans le futur notamment par rapport à sa situation géographique, son accessibilité...

Madame Marie MAURY pense que cet arboretum représente un site exceptionnel. Elle indique avoir travaillé sur plusieurs devis qui permettraient de le remettre en service. Elle indique également que des affouages sont prévus pour l'automne.

Les élus n'ayant pas une réelle vision du terrain, monsieur le Maire propose de faire une visite des lieux un samedi matin.

10. Tarifs sorties ALSH

Monsieur le maire informe le conseil municipal de plusieurs sorties notamment celles prévues durant l'été.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de ces journées :

Date	sortie	Budget	tarifs					
			quotient 1	quotient 2	quotient 3	quotient 4	quotient 5	quotient 6
29-juin	Cirque / Parc expo - Tarbes	415,00 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €	19 €
15-juil	Country/ Ludina - Mirande	538,85 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €
22-juil	Animapark - Burgaud	1 165,50 €	24 €	26 €	28 €	30 €	32 €	34 €
29-juil	Lac d'Hossegor	306,00 €	16 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €
05-août	Aquakids - Tarbes	812,50 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €	23 €
12-août	Lac de soues	490,50 €	10 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €
19-août	Zoo d'Asson	848,00 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €	23 €
26-août	Aquabéarn	853,50 €	18 €	19 €	20 €	21 €	23 €	25 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Tarifs piscine

Monsieur le Maire indique que les tarifs d'accès à la municipale sont inchangés depuis 2014. Il indique qu'afin de tenir compte de l'inflation et des travaux réalisés sur la piscine, il peut s'avérer nécessaire de fixer de nouveaux tarifs d'entrée.

Il est proposé d'instaurer un tarif Tournayais et un tarif hors commune.

Les tarifs d'entrée de la piscine municipale sont fixés tel que suit:

- A la journée :
 - Habitants de Tournay
 - Adultes : 3.00 €
 - Enfants de moins de 16 ans : 2,00 €
 - Hors Tournay

- Adultes : 4.00 €
- Enfants de moins de 16 ans : 2,50 €
- Cartes :
 - Habitants de Tournay
 - Adultes :
 - 10 jours : 27,00 €
 - Enfants de moins de 16 ans :
 - 10 jours : 18,00 €
 - Hors Tournay
 - Adultes :
 - 10 jours : 36,00 €
 - Enfants de moins de 16 ans :
 - 10 jours : 22,50 €

Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès l'ouverture le 8 juillet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Présentation de l'avancée de la réflexion du transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée par la 3CVA concernant le transfert de la compétence scolaire.

Monsieur le Maire rappelle les éléments présentés par Madame CHAUSSERIE lors du conseil du 30 mai dernier. Il indique que le 11 juin se tiendra la conférence des Maires de la Communauté de Communes et qu'à cette occasion les maires devront se prononcer, via un vote de principe, sur le passage en Fiscalité Professionnelle Unique. Ce passage en FPU aurait pour conséquence la perte de la fiscalité économique pour la commune et permettrait à la 3CVA de financer une partie du transfert de la compétence scolaire.

Après discussion, l'ensemble du conseil municipal souhaite que monsieur le Maire se prononce contre le passage en FPU lors du vote de principe car ils n'ont pas assez d'éléments notamment financiers.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la 1^{ère} réunion de quartier au Rensou le 5 juillet à 19H
- Monsieur Roger SETAU indique que pour éviter des confusions, il pourrait être intéressant de donner un nom à la Halle Place d'Astarac.
- Madame Dominique ARNE rappelle l'insalubrité liée aux ordures ménagères Rue Capbern

La séance est levée à 22H00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE